

Agence technique de l'information sur l'hospitalisation



1. CODER



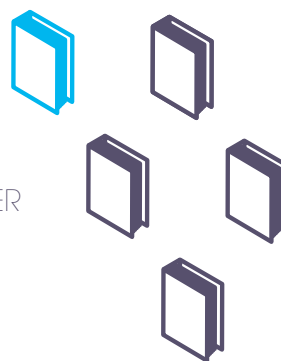
2. RECUEILLIR



3. ANALYSER



4. RESTITUER



5. DIFFUSER

**coder, recueillir, analyser,
restituer et diffuser
l'information hospitalière**

atih

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION

PRÉSENTATION DE L'AGENCE

L'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH), fondée en 2000, est un établissement public de l'État à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres de la santé, des affaires sociales et de la sécurité sociale.

Le siège de l'agence se trouve à Lyon et une antenne est installée à Paris.

Les orientations stratégiques de l'agence sont fixées par un conseil d'administration, un comité d'orientation et un conseil scientifique.

Le président du conseil d'administration est nommé par les ministres en charge de la santé, des affaires sociales et de la sécurité sociale.

LES MISSIONS DE L'AGENCE

L'ATIH est un pôle d'expertise en charge de :

- la collecte, l'hébergement et l'analyse des données des établissements de santé :

activité, coûts, organisation et qualité des soins, finances, ressources humaines...

- la gestion technique des dispositifs de financement des établissements :

calcul des tarifs annuels hospitaliers, allocation de ressources...

- la réalisation d'études sur les coûts des établissements sanitaires et médico-sociaux :

publication annuelle des coûts hospitaliers...

- l'élaboration et la maintenance des nomenclatures de santé :

classification internationale des maladies (CIM), classification commune des actes médicaux (CCAM), catalogue spécifique des actes de rééducation et de réadaptation (CSARR)...

L'agence intervient sur le secteur sanitaire dans les 4 champs de l'activité hospitalière :

- médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO),
- hospitalisation à domicile (HAD),
- soins de suite et de réadaptation (SSR),
- psychiatrie

et le secteur médico-social.

2004

Lancement de la tarification à l'activité (T2A) en médecine, chirurgie, obstétrique

Mode de financement des établissements de santé français fondé à la fois sur la nature et le volume de leur activité.

DATES CLEFS

2000

Création de l'ATIH, née de la fusion de 3 structures

- Pôle d'expertise et de référence nationale des nomenclatures de santé (Perms)
- Chargé de la maintenance des nomenclatures de santé et de la réalisation de la classification médico-économique en MCO.
- Centre de traitement des informations du PMSI (CTIP)
- Chargé du traitement des données nationales du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) et de la diffusion des logiciels de recueil et de production des données.
- Mission PMSI du ministère de la santé

L'ATIH gère les classifications médico-économiques, la collecte des données du PMSI, les études de coûts et la restitution des informations. L'agence participe à l'élaboration des nomenclatures de santé.

2007

Signature du contrat d'objectifs et de moyens de l'ATIH

Nouvelles missions : gestion technique des dispositifs de financement des établissements de santé, analyse médico-économique et financière de l'activité des établissements.

2011

Signature du contrat d'objectifs et de performance de l'ATIH

Nouvelles missions : élargissement de la collecte et de la restitution à l'ensemble des données des établissements, notamment la performance, la qualité et la sécurité des soins. Ouverture de l'étude nationale de coûts au secteur médico-social.

2014

Signature du contrat d'objectifs et de performance de l'ATIH

Renforcement de l'expertise de l'agence dans ses missions de collecte, de traitement et de restitution des données, ainsi qu'en matière d'outillage technique du dispositif de financement des établissements sanitaires et médico-sociaux.

LES ÉQUIPES DE L'AGENCE

120 collaborateurs répartis dans 7 services

Direction

- Communication externe
- Mission ARS
- Mission restitution des données hospitalières (ScanSanté)

Secrétariat général

- Qualité
- Affaires juridiques et marchés
- Budget, comptabilité, gestion
- Gestion des ressources humaines et communication interne
- Secrétariat

Architecture et production informatiques

- Système d'information web
- Systèmes de recueil de l'information médicale
- Logiciels des établissements de santé
- Système et réseau

Classifications, information médicale et modèles de financement

- MCO/HAD
- SSR/Psychiatrie
- Nomenclatures de santé
- Statistiques médicales

Financement et analyse économique

- Allocation de ressources aux établissements de santé
- Suivi de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) hospitalier
- Analyse des données et indicateurs de performance

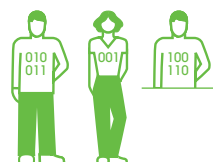
Études nationales de coûts

Réponses aux demandes externes

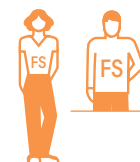
34 %
de statisticiens



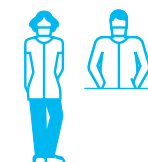
25 %
d'informaticiens



21 %
de fonctions support



13 %
de médecins



7 %
de contrôleurs de gestion et analystes financiers



DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE L'AGENCE



CODER L'INFORMATION
HOSPITALIÈRE

Quand un médecin effectue un acte médical à l'hôpital, il identifie par un code :

- la maladie dont le patient est atteint
- l'acte médical effectué pour le soigner : diagnostique (exemple : scanner) et thérapeutique (exemple : intervention chirurgicale).

Des catalogues, appelés nomenclatures, répertorient chaque maladie et chaque acte médical au moyen de codes et de libellés.

Exemple :

Maladie : appendicite

Libellé : Appendicite aigüe

Code : K35.8

Acte médical : intervention pour enlever l'appendice

Libellé : Appendicectomie par coelioscopie

Code : HHFA016

Pour le codage des maladies, la nomenclature est la classification internationale des maladies (Cim), élaborée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

-> L'ATIH participe à la gestion de cette classification et l'adapte au système de santé français.

Exemple : en 2011, création de codes supplémentaires pour mieux identifier le traitement du diabète non insulinodépendant
Libellé : Diabète sucré non insulinodépendant insulinotraité, sans complication
Code : E11.90

Pour le codage des actes médicaux, la nomenclature est la classification commune des actes médicaux (CCAM), créée en 2002 par l'Assurance maladie et l'ATIH.

-> L'ATIH actualise, en collaboration avec l'Assurance maladie et les professionnels de santé, les libellés des actes de la CCAM, par l'ajout ou le retrait de libellés.

L'agence propose des codes, des libellés, et veille au respect des règles de construction de la nomenclature.

Exemple : en 2011, introduction d'actes d'ablation du rein par coelioscopie
Libellé : Néphrectomie totale élargie à la loge rénale, par coelioscopie
Code : JAF019



RECUEILLIR L'INFORMATION HOSPITALIÈRE

Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI)*

Chaque hospitalisation donne lieu à la création d'un recueil d'informations qui répertorie des données administratives et médicales extraites du dossier médical du patient. Dans ce recueil se trouvent résumés les problèmes de santé pris en charge et les actes médicaux réalisés pour les diagnostiquer et les traiter.

À l'hôpital, une structure dédiée, le département de l'information médicale, gère la collecte de ces données pour les transmettre à l'ATIH.

→ L'agence définit la nature des informations à recueillir, enregistrées sous forme de codes selon les nomenclatures de santé règlementaires.

→ L'agence construit une classification regroupant les séjours des patients par catégories cohérentes d'un point de vue médico-économique et s'appuyant sur le codage des diagnostics et des actes.

Cette classification dépend de la nature des problèmes de santé, des actes médicaux réalisés, des éléments socio-démographiques et des coûts associés.

Exemple : la classification des groupes homogènes de malades (GHM) en MCO.

→ Pour chaque champ, l'agence élabore les logiciels de fonction groupage.

Exemple : pour le MCO, la fonction groupage affecte chaque résumé à un GHM et à un groupe homogène de séjours (GHS, notion tarifaire).

→ L'agence conçoit et diffuse l'ensemble des outils informatiques nécessaires à l'anonymisation, au traitement et à la transmission des informations des établissements de santé.

→ Les résumés médicaux anonymisés sont transmis à l'agence régionale de santé (ARS) pour validation et sont ensuite traités pour produire :

- un arrêté de financement (pour les établissements publics et privés à but non lucratif)
- des tableaux d'analyse de l'activité envoyés aux établissements.

→ Pour finir, ces données sont agrégées par l'ATIH et constituent la base nationale regroupant l'ensemble des informations des établissements.

Autres données collectées par l'ATIH

Dotations allouées aux établissements, données financières et comptables, ressources humaines, coûts hospitaliers, qualité des soins, investissements...

→ Comme pour les données du PMSI, l'agence fournit aux établissements des logiciels pour recueillir ces informations et les centralise sur des plateformes dédiées.

*** Le PMSI décrit de manière synthétique et standardisée l'activité médicale des établissements de santé avec comme objectifs :**

- planifier et organiser les soins hospitaliers sur le territoire français
- financer les établissements en fonction de leur activité.

3. ANALYSER L'INFORMATION HOSPITALIÈRE

-> L'ATIH fournit des repères généraux et chiffrés des établissements de santé

- Analyse de l'activité hospitalière : proposer une photo de l'hospitalisation et analyser son évolution dans le temps
- Analyse financière des établissements de santé : connaître leur situation financière
- Coûts de l'activité hospitalière : identifier le coût d'une hospitalisation et les éléments constitutifs de ce coût

-> L'ATIH réalise des analyses à visée décisionnelle

- Analyses détaillées sur certaines thématiques
Exemples : réanimation, soins palliatifs...
- Travaux de simulation selon les orientations des politiques publiques
Exemples : mise en place de financement ciblé (chirurgie ambulatoire), réforme de la prise en charge du ticket modérateur...

4. RESTITUER L'INFORMATION HOSPITALIÈRE

Les données traitées par l'ATIH sont accessibles via la plateforme de restitution de données ScanSanté.

-> en ligne sur le site de l'agence, ScanSanté permet d'effectuer des requêtes afin d'obtenir des résultats mis en forme.

En accès libre :

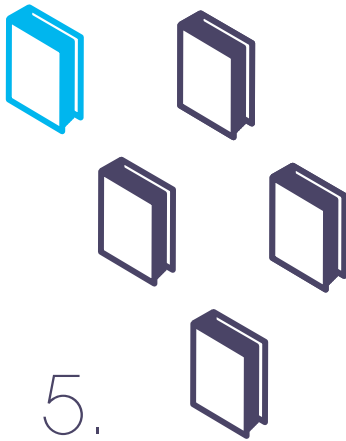
- les données statistiques médicales de synthèse ainsi que la cartographie de l'activité des établissements de santé.

En accès avec identifiant pour les acteurs du système de santé :

- des applications relatives à la performance des établissements, à la maîtrise des dépenses et à l'analyse de l'activité.

Exemples de données en ligne sur ScanSanté :

- **activité des établissements de santé (PMSI)**
Nombre de patients traités pour une affection donnée ; nombre d'hospitalisations par spécialité, classe d'âge...
- **coûts**
Coût d'une prise en charge hospitalière...
- **financières, comptables et ressources humaines**
Connaître la situation financière d'un établissement...
- **suivi des dépenses d'assurance maladie pour les soins hospitaliers**
- **qualité**
Indicateurs de risque d'infection nosocomiale dans un établissement...



5. DIFFUSER L'INFORMATION HOSPITALIÈRE

Objectifs:

- contribuer à la connaissance de l'activité des établissements de santé et de la nature des pathologies prises en charge
- enrichir les travaux d'organisation des soins hospitaliers
- prendre et suivre des mesures nationales de politique de santé.

-> L'ATIH diffuse l'ensemble des données détaillées du PMSI à tout titulaire d'un accord de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), délivré en fonction de l'utilisation prévue.

-> L'ATIH effectue des traitements ciblés à la demande des services du ministère, des corps de contrôle et d'agences nationales dans le domaine de la santé.

Exemples : étude sur les petites maternités, étude sur la prise en charge des patients atteints de la maladie de Parkinson, comparaison des séjours entre régions pour certaines pathologies, analyse de l'absentéisme dans les établissements...

PUBLICS



- Services de l'État

Direction générale de l'offre de soins (DGOS),
Direction de la sécurité sociale (DSS),
Direction générale de la cohésion sociale (DGCS),
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees),
Direction générale des finances publiques (Dgfi),
Inspection générale des affaires sociales (Igas),
Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales...

- Corps de contrôle

- Assurance maladie

- Agences régionales de santé (ARS)

- Fédérations hospitalières

- Établissements de santé

- Organismes nationaux

Agence de la biomédecine (ABM), Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé (Anap), Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), Haute autorité de santé (HAS)...

- Enseignants, chercheurs

- Entreprises :

Cabinets d'étude et de conseil, médias...

PUBLICATIONS DE L'ATIH

Activité hospitalière

- Analyse de l'activité hospitalière nationale et comparative par région
- Chiffres clés de l'hospitalisation

Situation financière

- Analyse de la fiabilité des prévisions de la situation financière des établissements
- Analyse des retraitements comptables
- Analyse des charges des systèmes d'information hospitaliers

Coûts et tarifs

- Coûts des prises en charge des établissements de santé en MCO
- Coûts des prises en charge en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)

Ressources humaines

- Analyse des données du bilan social

**Retrouver l'ensemble
des travaux de l'ATIH sur
www.atih.sante.fr**

Siège ATIH

117, bd Marius Vivier Merle
69329 Lyon cedex 03
Tél. : 04 37 91 33 10
Fax : 04 37 91 33 67

Antenne ATIH Paris

13, rue Moreau
75012 Paris
Tél. 01 40 02 75 63
Fax : 01 40 02 75 64